

de renseignements de ce genre, la seule façon de les obtenir consiste à recourir à un programme ou à une étude prévu par un ministère donné.

Comment un ministère prépare-t-il des renseignements de ce genre? Est-ce là le genre de choses contenues dans ce rapport? Je l'ignore, mais il me semble que la préparation des données nécessaires à la rédaction d'un document établissant les programmes à venir dans le ministère, exige la mise au point d'un système parfaitement intégré. Voilà pourquoi j'ai signalé aux directeurs avec qui je me suis entretenu qu'ils devraient faire en sorte d'obtenir plus d'une réunion avec les fonctionnaires du ministère. Ils devraient avoir des assemblées régionales et des conférences à Ottawa et signaler les moyens les plus pratiques qu'ils sont à même de découvrir chaque jour dans leur travail.

Au dire de quelques directeurs, certaines personnes recourent à ce programme au détriment de leurs collègues. Ainsi elles prennent un cours dans une région donnée du pays et si elles n'obtiennent pas d'emploi, elles déménagent dans un autre endroit où un autre cours leur sera offert. S'il y a de tels abus, les directeurs devraient les signaler à leur député et au ministre intéressé. Par expérience, je sais que la plupart de ceux visés par ce programme et qui bénéficient de ses avantages se sont réjouis de pouvoir trouver un emploi et de s'améliorer.

Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler aussi longuement, mais les interruptions d'en face ont empiété sur mon temps. Je sais que les autres députés de ce côté-ci veulent exprimer leur point de vue. Les libéraux n'ont jamais été timides et je ne veux pas accaparer tout le temps, mais plutôt laisser mes collègues dire ce qu'ils ont à dire. Toutefois, si j'ai un message à transmettre, c'est que ce grand travail d'équipe, employant les directeurs des centres de main-d'œuvre, pourrait être utile au secteur du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui s'occupe des travailleurs...

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, les deux ministériels qui ont pris la parole ont introduit dans leurs remarques une telle quantité de propos inconséquents et spécieux qu'il est impossible d'en relever toutes les faussetés. Bien entendu, c'est ce qui arrive lorsque les députés n'expriment pas franchement leur pensée mais donnent simplement lecture de ce que quelqu'un d'autre a écrit à leur intention.

Monsieur l'Orateur, si je le pouvais, je signalerais que l'une des choses en cause ici...

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) a la parole.

**M. Cullen:** Je n'ai besoin de personne pour rédiger mes discours, monsieur l'Orateur. Tous les propos que j'ai tenus ici aujourd'hui sont sortis de ma propre tête, qu'ils soient bons, mauvais, spécieux ou autre chose. C'étaient les miens.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La présidence n'a pas à trancher un rappel au Règlement, mais elle pourrait saisir cette occasion pour signaler que, selon une règle

fondamentale appliquée à la Chambre, le député doit accepter la parole d'un autre durant les débats.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais mis la parole du député en doute. Mais, de fait, depuis que ce gouvernement a accédé au pouvoir, nous nous sommes toujours heurtés à un mur. Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) a fait allusion aux murs et, précisément, nous nous heurtons au mur du secret, à un refus absolu, de la part du gouvernement, de dévoiler ses agissements envers le public et la façon dont il dépense l'argent. Il n'a pas dévoilé le sens de ses intentions et de ses espérances et, autant qu'il le peut, il garde pour soi la nature de ses activités internes, refusant de fournir au public les renseignements requis. Monsieur l'Orateur, nous nous élevons donc contre l'idée d'un gouvernement qui déclare: Le public n'a pas le droit de savoir ce que fait le gouvernement, si ce n'est dans la mesure où le gouvernement veut le dévoiler... autrement dit, un système fermé, un régime et des méthodes secrètes au sein du gouvernement pour que celui-ci ait l'exclusivité des renseignements, plutôt que la franche habitude de révéler ce qu'il fait. C'est le mur contre lequel nous nous heurtons. Comme mon ami, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), a essayé de le démontrer par le truchement d'une question, ce gouvernement a refusé de donner des renseignements en réponse à des avis de motion portant production de documents dans une mesure beaucoup plus grande que tout autre gouvernement canadien précédent.

**L'hon. M. Olson:** Ce n'est pas exact.

**M. Francis:** C'est faux!

**L'hon. M. Olson:** Ce n'est pas fondé.

**M. Howard (Skeena):** Je demanderais au ministre de l'Agriculture (M. Olson) de prendre exemple sur le député de Sarnia-Lambton et de se la fermer ou de se lever et de s'expliquer.

**L'hon. M. Olson:** Je serais très heureux de me lever et de poser une question.

**M. Howard (Skeena):** Le ministre de l'Agriculture qui est loquace, bavard et parle souvent hors de propos, aura l'occasion de le faire dès que je reprendrai mon siège.

**M. Francis:** Vous n'êtes pas très aimable.

**M. Howard (Skeena):** Jamais on n'a vu, depuis la fondation du Canada en 1867, un gouvernement qui a tant refusé au peuple qu'il est supposé représenter.

**M. Olson:** Ce n'est pas vrai.

**M. Howard (Skeena):** Le ministre de l'Agriculture conteste le fait. Qu'il se lève donc et nous dise quel gouvernement s'est entouré de plus de mystère. De plus, monsieur l'Orateur, ceux qui s'érigent en gestionnaires des droits et en interprètes des Règlements de cette Chambre ont aussi une conception fondamentale assez erronée de la teneur de ces Règlements et de la façon dont les choses doivent se passer ici. C'est le simple député qui prend l'initiative d'un avis de motion pour la production de documents.